RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

ARRÊTÉ

numéro MLAR 240404 005

portant sur

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION TECHNIQUE DU CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR LA RÉHABILITATION DE L'ENSEMBLE ÉPISCOPAL

Le Maire de la Commune de Lodève.

VU la délibération n°CM_230711_12 du Conseil municipal du 11 juillet 2023, relative à l'organisation du concours d'architecture pour la réhabilitation de l'ensemble épiscopal et désignation des membres du jury,

VU l'avis de concours pour la réhabilitation de l'ensemble épiscopal publié le 26 juillet 2023 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et sur le profil acheteur de la commune,

VU la décision du Maire n°MLDC_231116_131 relative à la désignation des quatre candidats admis à concourir à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ensemble épiscopal, suite au premier jury de concours.

CONSIDÉRANT que la remise des plis pour la phase offre est prévue pour le vendredi 29 mars 2024,

CONSIDÉRANT pour préparer les travaux du jury, la commission technique, qualifiée et compétente pour examiner dans le détail l'ensemble des documents remis par les équipes, apportera au jury une analyse objective et impartiale permettant de mettre en lumière les caractéristiques principales des dossiers et les risques associés à chacun,

ARRÊTE

- ARTICLE 1 : La désignation des membres de la commission technique du concours d'architecture pour la réhabilitation de l'ensemble épiscopal de la Commune de Lodève :
 - GUILLOT Matthieu, directeur de la direction services à la population et cohésion du territoire de la Commune de Lodève et de la Communauté de communes Lodévois et Larzac,
 - LOYAT Franck, directeur du pôle culture à la Communauté de communes Lodévois Larzac et de la Commune de Lodève,
 - PASQUIER Françoise, directrice de la direction l'attractivité du territoire de la Communauté de communes Lodévois et Larzac,
 - SOLIGNAC Julie, directrice du service tourisme de la Communauté de communes Lodévois et Larzac.
 - VIDAL-DIEUDONNÉ Carinne, directrice du pôle habitat, urbanisme et patrimoine de la Communauté de communes Lodévois et Larzac et de la Commune de Lodève,
 - GASNAULT Prune, animatrice Pays d'art et d'histoire de la Communauté de communes Lodévois et Larzac.
 - CHORGNON Rodolphe, directeur du pôle technique de la Commune de Lodève et de la Communauté de communes Lodévois et Larzac,
 - BRETTE Olivier, chef de service voirie de la Commune de Lodève et de la Communauté de communes Lodévois et Larzac,
 - COUETTE Fiona, chargée d'opération bâtiments et équipements publics de la Commune de Lodève et de la Communauté de communes Lodévois et Larzac,
 - OMERE Sophie, directrice adjointe des monuments historiques à la Direction régional des affaires culturelles Occitanie,

- LHOMME Timothée, référent territorial pour le Conseil régional Occitanie,
- SALES Myriam, référent pour le service des Grands sites Occitanie au Conseil régional Occitanie,
- MAZERAN Frédéric, architecte du patrimoine du Conseil départemental de l'Hérault,
- AUBIGNAT Anne, cheffe de bureau à la Sous-préfecture de Lodève,
- ARTICLE 2 : Le fait que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés et publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture 34-213401425-20240404-Imc110774-AR-1-1 Date de télétransmission : 04/04/24 Date de publication : Non concerné Date de notification aux tiers : Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le quatre avril deux-mille-ving-quatre, Signé électroniquement par:

> Le Maire Gaëlle LEVEQUE